



Expulsion de notre appartement

Par **gaya82**, le **04/01/2010** à **15:15**

Bonjour,

nous sommes un couple avec deux enfants de 27 et 17 mois mes enfants font du bruit et les locataires veulent faire une petition pour nous expulser ont t'il le droit?

Merci d'avance pour votre aide, cordialement.

Par **cid67**, le **04/01/2010** à **15:33**

Bonjour,

Le bruit est régit par le règlement de copropriété. Il est toléré en fonction des tranches horaires.

Comme vous vous en doutez à partir d'une certaine heure en soirée, il conviendrait d'apaiser et de faire dormir vos enfants.

Si vous parlez des locataires voisins, libre à eux de faire courrir un pétition pour demander votre expulsion, mais les choses ne sont pas aussi si simple.

Oui ils ont le droit de faire une pétition.

Non ils n'ont pas le droit de vous expulser, même si toute la copro signe.

Tant qu'il n'y a aucune plainte au sens juridique du terme, vous pouvez dormir sur vos deux

oreilles.

Cordialement,

Par **gaya82**, le **04/01/2010** à **15:39**

je vous remerci pour votre reponse a ma question